

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE

Jugement du 13/07/2007, prononcé en audience publique où siégeaient: Président:  
RABELLE

Juges: BELLE,  
NEYRAUD,

Monsieur le Procureur de la République.  
Greffier: Me

Sur la déclaration de LA BRESSE (SA)

Présence à l'audience : le débiteur, Anne ROBIN, Président du Conseil d'Administration,  
Mrs BOULY et DOUVRE , Laurent SACCOL, directeur général, Me MASUERO, Cabinet  
LAMY LEXEL, Michel BILLOUD, directeur financier, Gisèle SCHMID, administrateur,

Vu la demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde présentée le  
10/07/2007

Attendu qu'il résulte des pièces déposées et des indications données à l'audience  
que l'entreprise se trouve confrontée à des difficultés qu'elle n'est pas en mesure de  
surmonter, de nature à la conduire à la cessation des paiements ; qu'il y a donc lieu de  
prononcer l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en application de l'article L.620-1  
du Code de Commerce ;

**PAR CES MOTIFS**

Le Tribunal statuant publiquement et en premier ressort,

Après communication au Ministère Public,

PRONONCE l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de :

**LA BRESSE (SA)**  
Société anonyme

ACHAT ET VENTE D'ANIMAUX VIVANTS DE BOUCHERIE OU DE  
CHARCUTERIE, COMMERCE DE VIANDES FRAICHES DE CES ANIMAUX.  
EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE FABRICATION,  
PREPARATION, EXPLOITATION ET VENTE EN GROS ET DETAIL DES SALAISONS  
ET TOUS AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES ET CONSERVES QUELCONQUES.

01660 MEZERIAT  
RCS BOURG B 775 544 802 - RM :

DESIGNE en qualité de juge-commissaire M. BELLE, avec pour suppléant  
Monsieur le Président de ce tribunal, au cas d'empêchement du titulaire,

NOMME comme mandataire judiciaire : SCP BELAT - DESPRAT,  
REPRESENTEE PAR MES J.C. BELAT ET F. DESPRAT 22, RUE DU CORDIER  
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX ,

DESIGNE Me CONTASSOT - VILLARS LES DOMBES , aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue à l'art L622-6 du code de commerce, qui sera saisie directement par le mandataire judiciaire,

DESIGNE en qualité d'administrateur ME PICARD ,22, RUE DU CORDIER, 01003, BOURG EN BRESSE CEDEX , avec mission d'assistance dans la gestion de l'entreprise,

FIXE à 6 mois, à compter de ce jour, la période d'observation; ordonne le rappel de l'affaire à l'audience du 12/10/2007 à 9 H 30 et constate que l'indication de cette date a été donnée aux parties,

INVITE les salariés de l'entreprise à désigner un représentant dont le nom sera communiqué sans délai au greffe,

FIXE le délai de dépôt de la liste des créances à 24 mois,

EMPLOIE les dépens en frais privilégiés.